

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BIENVILLE

O-O-O

Séance du 05 janvier 2023

Date convocation : 03 janvier 2023

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, Salle de la Mairie, le cinq janvier deux mille vingt-trois à dix-neuf heures, sous la présidence du Maire, Claude DUPRONT.

- Nombre de membres afférents au Conseil Municipal. : 10
- Nombre de membres en activité : 10
- Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 6

Étaient présents : MM. Claude DUPRONT, Patrick LEROUX, Philippe QUILLET et Guy DUFOSSÉ ; et MMES Catherine TAVARES et Muriel DOUBET.

Absents : MM. Rachid KALAI, Sébastien CARRARA et Marcel HECQUET ; et MME Pascale BONHOMME.

MME Muriel DOUBET est nommée secrétaire de séance.

03-2023 AFFECTATION DE 25% DES CRÉDITS D'INVESTISSEMENTS AU BUDGET 2023

La commune de Bienville se compose d'un budget principal. Jusqu'à l'adoption du budget 2023, le Maire peut, sur autorisation du Conseil Municipal, engager, liquider des dépenses d'investissements dans la limite de 25% des crédits ouverts au budget de l'année précédente. (non compris les crédits afférents au remboursement du capital de la dette). Ces crédits seront inscrits au budget lors de son adoption et l'autorisation doit préciser le montant de l'affectation budgétaire.

Pour le fonctionnement, la Maire est autorisé à mandater à hauteur d'un douzième par mois.

Crédits inscrits pour l'exercice 2022 (comptes 20 et 21)	169 668.75€
25% des crédits 2022, soit	42 417.18€

<u>Affectation 2023</u>	
2131 Bâtiments publics	21 208.59€
2152 Installations de voirie	21 208.59€
Total	42 417.18€

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des 6 voix,

DÉCIDE d'accepter la proposition de Monsieur le Maire et d'affecter 25% des crédits de 2022 sur les différents articles cités précédemment pour le budget 2023.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Le Maire, Claude DUPRONT

